

Délibération n° 2018-215

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2019 AUX TROIS SYNDICATS DE RIVIÈRE (SIAHVY/SIAVB/SIVOA) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI ET FIXATION DU PRODUIT 2019 ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 76  
Présents : 53  
Présents et représentés : 70  
Votants : 70

Le mercredi 19 septembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13/09/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2018-215
--------------------------

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saullx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à M. François PELLETANT

Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Babacar FALL

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Mme. Florence LORTON donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU

Délibération n° 2018-215

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI  
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
 Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE  
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD  
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN  
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA  
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

**DELEGUES ABSENTS**

Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX**

**Objet : FIXATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2019 AUX TROIS SYNDICATS DE RIVIÈRE (SIAHVY/SIAVB/SIVOA) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI ET FIXATION DU PRODUIT 2019 ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU la loi n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 ;

VU l'article 1530 bis du Code général des impôts portant institution et perception d'une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

VU la délibération n°2017-383 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant transfert de la compétence GeMAPI aux 3 syndicats de rivière du territoire SIAVB, SIVOA, SIAHVY ;

VU la délibération n°2018-3 du Conseil communautaire du 14 février 2018 instituant la taxe GeMAPI sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté Paris-Saclay exerce en tant qu'EPCI à fiscalité propre la compétence obligatoire GeMAPI, et est autorisée, à ce titre, à prélever la taxe GeMAPI à compter de cette même date ;

CONSIDÉRANT que le produit de cette taxe sert à financer les seules dépenses afférentes à la gestion de la compétence GeMAPI ;

CONSIDÉRANT que le produit de cette taxe sera établi chaque année et retranscrira l'ensemble des dépenses et des opérations financières afférentes à cette seule compétence ;

CONSIDÉRANT que le produit de cette taxe sera arrêté chaque année par une délibération spécifique ;

CONSIDÉRANT que les dépenses correspondantes sont engagées via les budgets des trois syndicats de rivières présents sur le territoire auxquels la Communauté Paris-Saclay a transféré la compétence et qu'il convient que la Communauté Paris-Saclay abonde ces budgets par le produit de la taxe GeMAPI, à la hauteur des dépenses consenties pour l'exercice de la compétence ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019 le produit attendu de la taxe GeMAPI est de 4 735 440 €, correspondant à la somme des contributions versées aux SIVOA (410 620 €), SIAHVY (2 900 830 €) et SIAVB (1 423 990 €) ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources humaines, Services aux petites communes » du 6 septembre 2018 ;

Délibération n° 2018-215

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. FIXE pour l'année 2019 le produit attendu de la taxe GeMAPI à 4 735 440 € ;
2. APPROUVE le versement, au titre de l'année 2019, des montants suivants aux trois syndicats de rivière auxquels la Communauté Paris-Saclay a transféré la compétence :
  - 410 620 € au SIVOA
  - 2 900 830 € au SIAHVY
  - 1 423 990 € au SIAVB
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision, à la notifier aux services préfectoraux et à engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

Fait et délibéré le mercredi 19 septembre 2018  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Gilles GOBRON, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard

Délibération n° 2018-215

LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

2 CONTRE :

M. Christian LECLERC, M. Richard TRINQUIER

5 ABST. :

Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Michel ROUYER, M. Pierre-Alexandre MOURET

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180919-lmc124446-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/09/18

- Affichée / Publiée le 26 septembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.